Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260405-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 22 avril 2026
Délibération n° 2026-04-05
Domaine d'intervention : 5.3
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Sabrina GUEGAN.

Madame Sabrina GUEGAN a donné procuration à Madame Claire JESTIN.

Monsieur Bruno DOLOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation de deux représentants à l'école privée Notre Dame de Grâce

Le conseil municipal,

- **décide**, à 27 voix pour (contre :0 ; abstention : 0), de procéder par vote à main levée à la désignation de deux représentants pour participer aux réunions sur le budget des classes de l'école privée Notre-Dame de Grâce sous contrat d'association, en plus du maire ou de son représentant.

Madame Véronique PLOUHINEC, Monsieur Jérémy BERGER et Madame Dominique CHEVAILLER sont candidats.

A l'issue du scrutin, les candidats ont obtenu :
- Madame Véronique PLOUHINEC : 21 voix
- Monsieur Jérémy BERGER : 21 voix
- Madame Dominique CHEVAILLER : 6 voix.

Madame Véronique PLOUHINEC et Monsieur Jérémy BERGER sont désignés pour représenter le conseil municipal au sein de l'école privée Notre-Dame de Grâce.

Le Maire,

Pascal LINCOT